

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté Egalité Fraternité**  
**Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –**  
**Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –**  
**Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011**

**Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.**

**PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL**

Ce dispositif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités, ses habitants et divers partenaires a fait l'objet d'une présentation par le personnel de la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône aux élus le 14 novembre dernier. Le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement dans la démarche dite PCET. Dès 2012, chaque élu, le personnel municipal, s'appuieront sur les « fiches-actions » retenues pour mettre en place les gestes qu'ils souhaitent entreprendre pour rendre la commune exemplaire (économies d'énergie, ...).

**FINANCES**

**Assainissement collectif** – Un emprunt à long terme et un emprunt à moyen terme seront souscrits auprès du Crédit Agricole Centre Est pour le financement de la station d'épuration (945 000 € TTC) : 220 000 € sur 20 ans au taux fixe de 5.01% (4.49% en fréquence de remboursement annuelle sur la base d'un prêt PAR avec première annuité en 2012), 270 000 € sur 5 ans au taux fixe de 3.87% (remboursement mensuel).

**Révision des tarifs de la surtaxe assainissement « part communale »** - Le budget annexe de l'assainissement devant se suffire à lui-même, la recherche de son équilibre nécessite de réviser régulièrement les tarifs, notamment en raison de la construction de la station d'épuration. Au 1/1/2012, l'abonnement annuel « part communale » sera fixé à 40 € hors TVA, et à 1 € hors TVA le mètre cube d'eau rejeté.

**Conventions diverses** – La convention dite de « fourrière complète » est reconduite avec la SPA DU RHONE pour 2012, moyennant un coût de 0.31€ par habitant. Une convention d'intervention est souscrite auprès du Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOLS) pour la prise en charge de l'avifaune en détresse et la sauvegarde des espèces, moyennant une participation de 0.10 € par habitant. La convention pour une mission d'assistance juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône est renouvelée pour 2012 pour un coût de 575 €. Les élus acceptent de participer au dispositif appelé ComEcole, pour la mise en place, en cas de besoin, d'un système de visioconférence au domicile de l'élève corcellon et dans son école, pour permettre la poursuite de la scolarité tout en maintenant les liens sociaux, et ce durant toute la durée de la maladie de l'élève. Le coût de ce dispositif (ordinateurs, formation, maintenance, assistance technique) s'élève à 1 400 € hors TVA par élève, la commune participant à hauteur de 700 €. Trois conventions distinctes seront conclues entre la commune et les Associations Syndicales des lotissements privés Le Clos des Vignes, Le Clos de la Condemine,

le Clos de la Buissonnière, pour mettre en place le transfert des installations d'éclairage public de ces lotissements, à la charge de la collectivité.

**Rémunérations et indemnités** – La rémunération des agents recenseurs est fixée à 3 € bruts par bulletin individuel et à 2 € bruts par feuille de logement collectés ; chaque agent recenseur sera indemnisé des frais kilométriques engagés pour se rendre aux deux séances de formation obligatoires. Les élus acceptent d'octroyer une indemnité de conseil au nouveau receveur municipal pour 2011, son taux est fixé à 50%.

**Travaux** – Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposé pour le programme de restructuration, réhabilitation, mise aux normes et création de deux logements locatifs place René de Saint Laumer en 2012.

**Subvention** – Une somme de 300 € est allouée à la jeune Association Les Jeunes Sapeurs Pompiers de Ludna.

### **RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES**

Aucune préemption ne sera effectuée sur les biens cadastrés AL 14, 15, 381, 51 à 54 et 197 au bourg.

**QUESTIONS DIVERSES** – Le recours déposé par un administré contre un Certificat d'Urbanisme délivré par la mairie a été rejeté par le Tribunal Administratif, qui donne raison à la commune. Une dotation de 9 876.19 € est octroyée pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Pour clore la réunion, le fonctionnement des locations de la salle des fêtes au profit des Associations locales est évoqué.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 20 MINUTES.**

*Vu pour être affiché le 21/12/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884*